



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 septembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28/09/2007

**Fourrière pour animaux - convention avec trois associations de
protection des animaux**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M.
Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole
GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - M. Joël RENOUX - M. Marc THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE
- Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Rodolphe CHALLET -

Excusés ayant donné pouvoir :

Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY - Dominique GUIBERT donne
pouvoir à Claudie LAROCHE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2007

DELIBERATION D20070408

DREMOS

**Fourrière pour animaux - convention avec trois associations de
protection des animaux**

Monsieur Jacques LAMARQUE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le service de la fourrière municipale pour animaux, situé chemin de Mal Bâti à Niort accueille les animaux qui sont soit trouvés sur la voie publique soit abandonnés par leur maître.

Or, de plus en plus d'associations de protection des animaux souhaitent recueillir dans leur refuge ces animaux de façon à leur dispenser des soins continus et leur trouver un maître.

Il convient de contractualiser avec ces associations qui aujourd'hui sont au nombre de trois :

- l'Association « Coup d'cœur coup d'pat » sise Domaine de St Hilaire à ROIFFE, dans la Vienne,
- l'Association pour la Sauvegarde des Animaux Abandonnés et Maltraités, Refuge de Fontorbe, sise route de Fontorbe à Saint Jean d'Angély, en Charente Maritime,
- l'Association Animal AID, sise le haut de St Aubin à Lezay, en Deux Sèvres.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver ces trois conventions fixant les modalités de prise en charge de ces animaux par ces trois associations :
 - l'Association « Coup d'cœur coup d'pat »,
 - l'Association pour la Sauvegarde des Animaux Abandonnés et Maltraités,
 - l'Association Animal AID,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Jacques LAMARQUE